



Amende américaine

Une amende Record

BNP PARIBAS vient d'annoncer un accord global relatif à l'enquête portant sur certaines transactions en dollars vers des pays sous embargo américain.

Notre entreprise, après avoir reconnu sa responsabilité pour avoir enfreint certaines lois et réglementations américaines, devra finalement déboursier 6,6 milliards d'euros et se voit frappée d'interdiction sur certaines opérations de compensation pendant un an.

Dans le courrier du Directeur Général aux salariés, on peut relever les termes de «défaillances», «négligences», «erreurs en matière de conformité» et autres défauts de vigilance. Ces révélations ne manquent pas d'interroger les salariés soumis quotidiennement à pression concernant la conformité et la déontologie. Pour bien moins que cela certains se sont vus licencier sans appel.

BNP PARIBAS dit vouloir être une entreprise exemplaire. Cette affaire vient entacher gravement cette exemplarité par l'inconséquence et les fautes de quelques responsables.

Le Dollar Roi

Le journal «Le Monde» titre ce mardi 2 juillet : «BNP Paribas face au dollar roi».

La question de l'hégémonie monétaire du dollar est posée. Les USA ont bel et bien exploité ces opérations pour se livrer à un acte de guerre économique caractérisé visant à affaiblir ce qui peut faire concurrence aux mastodontes de la finance de Wall-Street.

Ces événements posent également la question de la transparence de l'activité des banques qui devraient beaucoup plus servir l'emploi et la création de richesses dans les territoires plutôt que de rechercher la rentabilité à tout prix.

Les administrateurs salariés de BNP Paribas interviennent-ils sur ces aspects ? Nous n'en savons rien.

Nous en faisons l'amère expérience ; la domination du dollar US et des Etats-Unis sur le commerce et la Finance mondiale devient insupportable.

Comme nous l'avons déjà indiqué, la CGT se prononce pour des mesures concrètes pour commencer à s'en dégager. Elle propose la construction d'une monnaie commune mondiale, basée sur un panier de monnaies nationales et zonales et dont la gestion serait orientée vers la coopération pour le financement du développement, de la recherche, de la formation et de l'emploi, avec des institutions représentatives de l'ensemble des peuples et démocratiques.

Et les salariés ?

Jean-Laurent BONNAFE indique qu'il n'y aura pas de conséquences sur l'emploi ni sur la politique de la rémunération. Pour autant, les engagements du Directeur Général méritent, de notre point de vue, d'être clarifiés et concrétisés. C'est la moindre des choses dans la mesure où les actionnaires sont déjà rassurés sur le niveau du dividende pour 2014 annoncé à 1,50 euro par action malgré les circonstances.

De la même manière, la négociation salariale annuelle s'ouvrant le 24 septembre prochain devra être à la hauteur des attentes des salariés en manière d'augmentation générale pérenne. Quant à la phrase de la lettre du Directeur Général concernant la participation et l'intéressement, elle est à la réflexion pour le moins sibylline.

Concernant l'emploi, la feuille de route et les objectifs de la Direction demeurent identiques. «Simple et Efficient» continue contre vents et marées et contre l'emploi...

La CGT, avec tous ses élus, est plus que jamais engagée pour que les salariés soient respectés et entendus.

L'avenir...

Toutes les conséquences de cette affaire doivent être tirées, y compris envers les responsables de ces opérations. Les actionnaires doivent contribuer à l'effort pour redresser la situation grave dans laquelle BNP Paribas se trouve. Tout laisse à penser que le résultat net de 2014 sera nul ou négatif. Dans une telle situation, il n'y a aucune justification à verser des dividendes qui viendraient amputer les Fonds Propres.

Les salariés, à qui les dirigeants de BNP Paribas ont fait subir, pendant ces mêmes années, austérité salariale, réductions massives de l'emploi, restructurations successives, charges de travail excessives, et tant et tant de pressions morales, ne portent aucune responsabilité dans ce fiasco. Il est hors de question que la Direction leur présente la moindre facture.

La négociation salariale qui s'ouvrira en septembre doit permettre un rattrapage du pouvoir d'achat amputé pendant toute cette période. Des mécanismes de compensation des pertes probables sur l'intéressement et la participation doivent être mis en place. Enfin la pression à la baisse de l'emploi doit cesser, alors que BNP Paribas va encaisser des sommes substantielles au nom du CICE et du pacte de responsabilité prétendu pour l'emploi.